



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 Décembre 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 6 décembre 2022
- Affichage de la convocation : 6 décembre 2022

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_143_2022**

► **OBJET : Point n° 29 - RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS ET DOCUMENTS FINANCIERS ET COMPTABLES DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MÂCONNAIS VAL-DE-SAÔNE BOURGOGNE DU SUD POUR L'EXERCICE 2021**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Caroline THÉVENIAUD.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Monsieur Laurent MAZOYER

RAPPORTEUR : Yves DUPUIS

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires de sociétés d'économie mixte locales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration.

Ce rapport écrit comporte le rapport annuel d'activités de la société ainsi que les documents financiers et comptables.

Cette disposition est également applicable aux sociétés publiques locales.

Les rapports des sociétés d'économie mixte et de la société publique locale suivantes sont donc présentés au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2021 :

- rapport de la SEMCODA,
- rapport de la SEMA,
- rapport de la SPL Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1524-5,

Vu les rapports annuels d'activités et documents financiers et comptables des sociétés d'économie mixte et de la société publique locale pour l'année 2021, joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 05/12/2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 28/11/2022,

Monsieur Benjamin DIRX ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS ne prend pas part au vote.

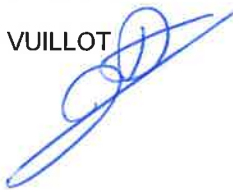
Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Yves DUPUIS,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre) :

- d'émettre un avis favorable sur les rapports annuels d'activités et documents financiers et comptables pour l'année 2021 des sociétés d'économie mixte et de la société publique locale dont la Ville est actionnaire :
 - rapport de la SEMCODA,
 - rapport de la SEMA,
 - rapport de la SPL Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

03 JAN. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire